

L'insertion professionnelle des personnes sourdes

Comment pouvons-nous faire **travailler ensemble** et pour **longtemps** sourds et entendants ?

Le Contexte en France

L'insertion professionnelle des personnes handicapées en entreprise a été décrétée **grande cause nationale** par la loi de 2005 et a mené à la mise en place d'une législation incitative à destination des entreprises pour le développement d'une politique de ressources humaines en ce sens.

De part la diversité des handicaps, les moyens à mettre en œuvre, pour garantir l'intégration des personnes et leur bien être dans l'entreprise ne sont pas toujours existants.

Depuis 4 ans, l'AGEFIPH, les entreprises et les associations participent à des projets de développement en lien direct avec l'insertion professionnelle.

Il reste un très fort besoins d'**outils adaptés pour intégrer les handicapés** dans l'entreprise.

Le Contexte en France

- ➔ Plus de **50%** des sourds ont des difficultés pour lire et écrire
- ➔ Plus de 350 000 personnes n'ont pas une communication orale satisfaisante
- ➔ Un manque de ressources lexicales en LSF pénalise les sourds dans l'exercice de leur métier
- ➔ **six** sourds sur **dix** sont au chômage

(sources : INSEE, AGEFIPH, INJSP)

Notre proposition

Dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, nous vous proposons de vous accompagner dans la mise en œuvre de **votre projet d'entreprise** pour l'insertion professionnelle de personnes sourdes.

3 étapes principales:

1. Identifier vos pistes d'actions possibles
2. Décider de votre stratégie
3. Piloter le projet de changement

1 - Identifier les pistes d'actions

1

Durant cette première phase, nous réalisons un audit en 2 étapes :

1. Le cadrage : identifier la profondeur de l'intervention que nous pouvons mettre en œuvre et les domaines à aborder. Notre approche sera par exemple différente si vous employez ou non des travailleurs sourds aujourd'hui (durée : 2 heures à 2 jours).
2. L'analyse : concrétiser de manière exhaustive une liste des axes d'actions potentiels que vous pouvez mettre en œuvre en faveur de l'emploi de travailleurs sourds (durée : 2 heures à 1 semaine).

Exemples de domaines étudiés

- ➔ L'adéquation des infrastructures à l'activité de travailleurs sourds,
- ➔ Le niveau d'expertise des salariés dans leur collaboration avec des salariés sourds,
- ➔ L'accessibilité de chaque poste de travail et de chaque métier de l'entreprise,
- ➔ Le vocabulaire spécifique lié à l'entreprise ou à son secteur d'activité,
- ➔ ...

2 - Décider de votre stratégie

2

En fonction des résultats de l'analyse, nous vous accompagnons sur la construction d'un plan d'action qui vous est adapté.

Par exemple, nous vous aidons à prendre votre meilleure décision, en fonction de...

- ➔ Votre stratégie d'entreprise, par exemple en terme de RSE
- ➔ Votre politique sur l'emploi de salariés handicapés
- ➔ Votre volonté d'action concernant les travailleurs sourds
- ➔ Vos capacités d'investissement
- ➔ L'efficacité et la pérennité des alternatives proposées

Vous pouvez alors décider de ce que vous souhaitez mettre en place au regard de tous les paramètres qui vous semblent pertinents.

3 - Piloter le projet de changement

3

Durant cette phase, la plus longue, vous avez à disposition deux de nos compétences clés :

- ➔ Notre réseau dans le monde des sourds
- ➔ Nos 7 années d'expertise sur de tels projets

Exemple d'actions et d'outils que nous avons déjà mis en œuvre:

- ➔ Service d'interprètes pour l'intégration
- ➔ Mise en accessibilité des locaux et adaptation des processus internes
- ➔ Formation à la LSF pour les salariés entendants
- ➔ Création d'accès privatif sur le site dédié Elix
- ➔ Réalisation d'outil de communication interne tout public (sourds et entendant)
- ➔ ...

Les Bénéfices

Vous

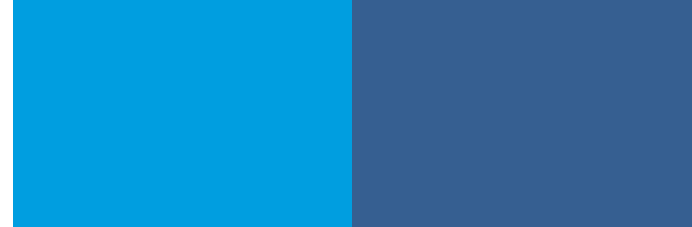
Vos bénéfices sont fonction de vos attentes et en voici quelques-uns pour exemple:

- ➔ Remplir l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés
- ➔ Augmenter vos capacités à bien recruter en accédant au monde des travailleurs sourds
- ➔ Diminuer votre contribution financière dans le cadre de la DOETH
- ➔ Faciliter l'emploi de travailleurs sourds
- ➔ ...

Signes de sens

Notre bénéfice démarre lorsque nous avons contribué à l'atteinte d'au moins un des 3 objectifs suivants:

- ➔ Rendre des postes de travail accessible à du personnel sourd
- ➔ Favoriser le maintien dans l'emploi de travailleurs sourds
- ➔ Créer des conditions de promotion et de développement professionnel de salariés sourds



Dimension économique

Un investissement déductible

Une dépense déductible

Pour asseoir la viabilité économique de votre projet, il est important, au-delà de l'investissement que vous souhaitez réaliser, d'intégrer ce projet dans la loi du 11 février 2005

A minima, cela peut ne pas représenter pour vous de surcoût par rapport à votre contribution actuelle :

- ➔ Vous investissez dans ce projet 10% de votre contribution comme spécifiée dans votre DOETH
- ➔ Vous investissez jusqu'à 100% de votre contribution si vous avez conclu un accord en faveur de l'intégration des personnes handicapées. Cet accord doit être pluriannuel et soumis à la validation et au contrôle de la DDTEFP

Enfin, si vous respectez l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés – 6% de vos effectifs – vous ne paierez plus du tout cette contribution

Une dépense déductible

La loi du 11 février 2005 oblige les établissements de 20 salariés et plus à employer dans la proportion de 6 % de leur effectif, des personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

A défaut, ils doivent verser une contribution pour répondre totalement à l'obligation d'emploi.

Ces établissements ont la possibilité de déduire directement du montant de leur contribution les dépenses, qui ne leur incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, réalisées pour favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés en leur sein.

Le niveau des dépenses directement déductibles est plafonné à 10 % de la contribution au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés géré par l'AGEFIPH.

Une dépense déductible

Pour pouvoir être déduites ces dépenses doivent avoir été effectuées au moment de la déduction et au titre de l'année de référence du calcul de la contribution.

Enfin, en fonction des actions que nous allons mettre en œuvre, les dépenses peuvent être déductibles s'il s'agit de dépenses liées :

- ➔ à la réalisation de travaux, dans les locaux de l'entreprise afin de faciliter l'accessibilité sous toutes ses formes des travailleurs handicapés ;
- ➔ à la mise en œuvre de moyens pour le maintien dans l'emploi et la reconversion professionnelle de travailleurs handicapés ;
- ➔ au partenariat avec des associations ou organismes œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, à l'exclusion des actions financées dans le cadre du mécénat ;
- ➔ à la formation et à la sensibilisation de l'ensemble des salariés de l'entreprise dans le cadre de l'embauche ou du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ;
- ➔ à la conception et la réalisation de matériel ou d'aides techniques pour les travailleurs handicapés.

Qui sommes-nous?

Présentation de l'association Signes de sens

Signes de sens

Nous œuvrons depuis 7 ans pour permettre l'**accès aux savoirs et à la culture** aux sourds et malentendants

Pour favoriser l'**insertion professionnelle** ou le **maintien dans leur emploi** de salariés sourds,

- ➔ nous concevons et proposons des outils qui leur sont adaptés en partenariat avec de nombreux intervenants
- ➔ nous accompagnons les entreprises pour qu'elles puissent employer des sourds en œuvrant au bien-être et pour le bénéfice de tous

Signes de sens

L'accès aux Savoirs et à la Culture pour le public sourd

Action
culturelle

Action culturelle

- **Actions culturelles** qui réunissent sourds et entendants.
- **Mise en accessibilité** des musées par l'intervention de guides sourds : 370 visiteurs sourds accueillis en 2009



Edition

Édition de livres-DVD : alternative pédagogique pour apprendre par le visuel.
6 support édités



Production multimédia

- Médias avec langue des signes** pour l'accessibilité (sites web, visio-guides...).
- **Médias visuels sans LSF** pour transmettre des contenus par le visuel (3 fois plus d'attention qu'avec des médias classiques).

elix E-learning et web

Exploiter les **nouvelles technologies** et le web pour répondre aux problématiques de socialisation et d'apprentissage de l'enfant ou de l'adulte sourd

Signes de sens

L'accès aux Savoirs et à la Culture pour le public sourd

- ➔ Association loi 1901, créée en 2003 à Lille
- ➔ 7 salariés et environ 100 intervenants ponctuels (intermittents, auteurs, guides sourds, traducteurs...)
- ➔ Budget prévisionnel 2010 : 600 K€ (370 K€ en 2009 ; 200 K€ en 2008 ; 130 K€ en 2007)
- ➔ Une dynamique forte et innovante
 - ➔ vidéos en LSF pour des lieux prestigieux (Louvre, Quai Branly...),
 - ➔ usage des NTIC,
 - ➔ reconnaissance par le ministère de la Culture, ...